



Préfet coordonnateur du bien
"Chemins de Saint-Jacques-
de-Compostelle en France"



Toulouse, le **13 MARS 2017**

Madame, Monsieur,

Nous avons eu le plaisir de vous retrouver dernièrement pour un comité inter-régional des « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » consacré à la préparation du 20^e anniversaire de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Votre présence témoigne d'un engagement fort pour préserver et valoriser ce bien culturel hors norme par son étendue, sa diversité et son originalité.

Depuis mars 2016 et le deuxième comité inter-régional, plusieurs avancées notables ont pu être faites :

- la convention entre l'Etat et l'ACIR Compostelle est entrée dans sa phase opérationnelle, notamment par le recrutement d'un directeur de projet ;
- le bien culturel vient de se doter d'une charte graphique qui va permettre d'homogénéiser la communication sur l'ensemble des composantes ;
- les commissions locales et territoriales ont bien travaillé sur la cartographie des zones tampons et commencent à réfléchir aux contenus et à la stratégie du futur plan de gestion ;
- le conseil scientifique du bien culturel vient d'être installé.

Un premier bilan de l'état de conservation des composantes a pu être réalisé avec l'appui des services de l'État. Des mesures ont été prises par les propriétaires pour engager les études et travaux nécessaires à leur restauration. Il est important que nous puissions avoir prochainement une visibilité sur les besoins financiers en matière de conservation du patrimoine afin de mobiliser les crédits sur les CPER des 10 régions concernées.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, un travail important a été accompli pour structurer les actions de communication. La médiation se met donc en place progressivement, faisant mieux connaître les valeurs de l'Unesco, la convention du patrimoine mondial et la particularité du bien, les critères qui fondent sa valeur universelle exceptionnelle. La réalisation de la charte graphique et du nouveau logo va également permettre de mieux identifier le bien sur les supports de communication qui seront développés par les 78 composantes. Ces documents seront bientôt accessibles depuis le site Internet de l'ACIR Compostelle.

L'établissement des plans de gestion a été engagé dans un certain nombre de commissions territoriales, afin que chacune des composantes élabore un programme d'actions à court, moyen et long terme. Ce travail est conduit en fonction des moyens de chacun des propriétaires tout en se donnant l'objectif que chaque composante remette son plan de gestion au 1^{er} semestre 2018. Il viendra enrichir le plan de gestion global qui reste à établir avant le prochain rapport d'évaluation périodique demandé par l'Unesco (cycle d'évaluation 2020-2021).

La loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine qui a été adoptée par le Parlement le 7 juillet 2016 affirme pour la première fois l'engagement de l'État et des collectivités territoriales dans la préservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Elle

identifie précisément les notions de zone tampon et de plan de gestion, deux outils essentiels pour assurer le maintien de la valeur universelle exceptionnelle. Elle prévoit que les préfets portent à la connaissance de l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme les dispositions du plan de gestion du bien afin d'en assurer la protection et la mise en valeur. C'est une avancée importante qui fait rentrer le patrimoine mondial dans le droit positif français, et qui nous engage à redoubler nos efforts pour doter le bien d'un plan de gestion.

Le conseil scientifique vient d'être installé. Il a vocation à être l'instance consultative du comité inter-régional du bien. La recherche scientifique reste l'élément fondateur d'un bien. Or notre bien paraît être aujourd'hui, sur le plan scientifique, une photographie de son inscription en 1998. Il y a donc nécessité de consolider l'argumentaire scientifique et patrimonial du dossier de candidature. Le conseil scientifique nous aidera à faire le point sur l'état de la recherche sur le bien et ses composantes et encouragera le développement de nouvelles études.

L'année prochaine, en 2018, les « chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » fêteront leurs 20 ans d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. C'est une opportunité exceptionnelle de faire connaître le bien, de vous impliquer dans la construction de la programmation culturelle et d'établir une collaboration plus étroite avec l'Espagne et le Camino Francès.

L'ACIR Compostelle est chargée de constituer un comité d'organisation. Deux réunions d'étapes seront proposées en 2017 pour faire un point d'avancement sur la programmation culturelle. Nous invitons tous ceux qui souhaitent s'impliquer à se faire connaître rapidement.

Nous proposons la création d'un label « Chemins de Compostelle, patrimoine mondial – 20 ans » pour distinguer et soutenir les projets qui favoriseront l'appropriation du bien par le plus grand nombre. Le cahier des charges du label est joint au courrier. Le dépôt des avant-projets devra être effectué au plus tard le 31 mai prochain auprès de l'ACIR Compostelle qui se chargera de les retransmettre aux 10 directions régionales des affaires culturelles. Les projets les plus innovants, conçus en réseau, structurants pour les territoires, seront prioritairement retenus dans les programmations budgétaires pour 2018.

Plusieurs temps forts seront envisagés au cours de cette année anniversaire, essentiellement entre le 25 juillet (fête de la Saint-Jacques) et le 2 décembre (jour anniversaire de l'inscription par le comité du patrimoine mondial) : une cérémonie d'ouverture, une grande exposition itinérante, des rencontres scientifiques, la publication d'un ouvrage de référence.

Cet anniversaire doit être un événement fédérateur. Comptant sur votre implication et votre créativité, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le préfet de région
Préfet coordonnateur du bien



Pascal MAILHOS

Le président de l'ACIR Compostelle



John PALACIN